

Le Bulletin de Veille

30 juin 2017

Numéro 292

Insolite	2	Paiements	4
Le distributeur automatique de billets fête ses 50 ans .	2	Ipagoo : la révolution bancaire est en marche	4
Actualités	2	Le Français OT-Morpho dévoile les premières cartes de paiement biométriques	5
Les Assurtechs affichent leurs ambitions au Salon Money 20/20 Europe, à Copenhague.....	2	Réglementaire	5
Le lancement d'Orange Bank reporté à septembre	2	Assurance vie en unités de compte : des changements législatifs	5
Offres	3	La Cour des comptes dresse le bilan sur la taxe Tobin à la française	5
Takaful : les assureurs français sont encore frileux.....	3	Rapprochements	6
L'échec de l'offre bancaire à prix réduit pour les plus fragiles	3	Crowdfunding : La Banque Postale rachète KissKissBankBank, Hellomerci et Lendopolis	6
Distribution	3	Mutieg intègre la future Sgam Malakoff Médéric	6
Gemalto fait équipe avec des Fintechs pour sécuriser la banque mobile	3	Bras de fer au Crédit Mutuel : le Massif Central déserte Arkéa.....	6
Digital	4		
Blockchain : sept banques européennes et IBM s'unissent pour le commerce international des PME....	4		
Allianz France construit une maison sur Instagram avec l'agence NoSite.....	4		



Le conseil sur-mesure pour transformer et optimiser vos environnements bancaires les plus complexes.

csaconsulting est devenu en 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

Nos consultants sont experts en Relation Client & Distribution Multicanal, Performance Opérationnelle, Payments & Cash Management et Maîtrise des Risques & Contrôle Interne.



Insolite



27 juin 2017 • La Tribune

Le distributeur automatique de billets fête ses 50 ans

Le 27 juin 1967, le tout premier point de retrait d'argent automatique était installé dans une agence Barclays du Grand Londres.



Le premier distributeur d'argent automatique : une révolution ! Plus besoin de faire la queue au guichet sur les horaires contraignants de la banque. L'invention revient au directeur général de l'imprimeur de billets britanniques **De La**

Rue, John Shepherd-Barron, frustré de n'avoir pu encaisser des chèques un samedi. Le célèbre code à 4 chiffres naît à la même occasion.

Même si les espèces restent une part importante de la vie quotidienne pour la plupart des gens, le paiement par carte bancaire ou sans contact se développe toutefois de plus en plus. Ainsi, selon une étude de **Payments UK**, le paiement par carte bancaire sans contact devrait dépasser celui en espèces d'ici à 2018 au Royaume-Uni.

A l'heure du paiement mobile et sans contact, certaines banques et des éditeurs de logiciels essaient de leur donner une seconde vie, en proposant le retrait de billets de spectacles ou la recharge de crédits de téléphonie mobile. Toutefois, leur utilisation diminue et se traduit par des retraits moins fréquents mais plus importants. ●●●

Actualités

27 juin 2017 • Les Echos

Les Assurtechs affichent leurs ambitions au Salon Money 20/20 Europe, à Copenhague

Plusieurs start-ups européennes se donnent les moyens d'acquérir une licence d'assureur pour bousculer le marché.

A l'occasion de la conférence **Money 20/20 Europe** de Copenhague, nombreuses sont les Assurtechs à avoir fait le déplacement. Certaines start-ups qui souhaitent innover se heurtent en effet à la réticence des assureurs : « *Nous n'arrivons pas à travailler avec les assureurs pour inventer de nouveaux produits ; dès qu'on approchait d'un produit trop stratégique pour eux, ils se raidissaient* », raconte un managing partner chez **FinLeap**.

Certains ont donc décidé d'acquérir une entreprise avec une licence, et d'autres espèrent obtenir la licence d'assureur tout en développant des services innovants. C'est le cas de **FinLeap** avec **Element**, une plate-forme numérique qui construit non plus des briques bancaires mais des briques de services d'assurance accessibles via des interfaces de programmation (API).

L'obtention d'une licence permettra à ces jeunes pousses de tirer parti d'un atout de poids : la confiance que les clients leur accordent en matière de gestion des données personnelles ; le Graal de l'économie numérique. ●●●



29 juin 2017 • Le Monde Economie

Le lancement d'Orange Bank reporté à septembre

Initialement prévu le 6 juillet, le lancement d'**Orange Bank**, la banque mobile de l'opérateur **Orange**, a été reporté à septembre.



La décision a été prise il y a quelques jours par Stéphane Richard, le PDG, qui jugeait que l'application n'était pas encore à la hauteur de ses exigences. Comme le commente une source syndicale : « *Le nombre de bugs régresse, mais ce n'est pas parfait* ».

Pendant l'été, Orange souhaite ainsi augmenter sensiblement le nombre de testeurs de l'application (2 000 personnes actuellement). Certains viendront également de l'extérieur de l'entreprise. « *Nous voulons diversifier les profils* », dit-on chez Orange. Pas question en revanche d'ouvrir le service à tous les salariés le 6 juillet, comme l'a demandé la **CFE-CGC**.

L'ancien monopole public n'a cependant en rien changé ses objectifs et compte toujours proposer les mêmes services pour sa banque en ligne gratuite. ●●●

Offres

27 juin 2017 • News Assurance Pro

Takaful : les assureurs français sont encore frileux

Les produits d'assurance takaful, conformes à la finance islamique, se limitent à une poignée de produits d'assurance vie en France et représentent encore un marché de niche qui peine à décoller.



Les assurances takaful correspondent au concept d'assurance islamique basé sur la mutualisation des risques entre les participants, l'entraide mutuelle, la contribution volontaire et l'investissement des fonds gérés selon les préceptes de l'islam. La finance islamique représentait en 2013 près de 1 800 milliards de dollars d'actifs bancaires et financiers dans le monde.

En France l'offre de produits takaful se limite à deux contrats d'assurance vie : le contrat nommé « Salam », lancé par **Swiss Life** en 2012 et le contrat haut de gamme « Amâne Exclusive Life » lancé en 2013 par l'assureur luxembourgeois **Vitis Life**. En santé, **Noorassur** distribue via son réseau d'agences, une seule assurance complémentaire santé en partenariat avec la mutuelle **Mutualp**.

Si les débuts du takaful sont encore timides, les acteurs se montrent confiants, car d'ici à 2030, les takaful pourraient représenter un potentiel global d'environ 3,5 milliards d'euros en France. ●●●



27 juin 2017 • Capital

L'échec de l'offre bancaire à prix réduit pour les plus fragiles

Depuis 2014, les personnes en difficulté financière peuvent, en théorie, bénéficier d'une offre bancaire au coût limité. Cependant, cette offre a été un échec cuisant pour les banques.

Seulement 10%, c'est le pourcentage de personnes pouvant profiter de cette offre qui s'y sont vraiment intéressés, soit environ 250 000 personnes. Les banques disent pourtant avoir communiqué auprès de tous les clients potentiels.

L'offre possède quelques avantages, tels que les commissions d'intervention, sur lesquelles les frais sont limités à 4 euros par transaction et 20 euros par mois. Cependant, le bide créé par l'offre a d'autres explications : la nouveauté du service, le manque de clarté et de relance des banques, ainsi que la peur d'une stigmatisation. L'absence de chéquier, l'impossibilité d'avoir un découvert et le faible nombre de virements possibles sont d'autres pistes.

Il est également possible de se demander si ces clients n'ont pas préféré d'autres alternatives, telles que le **Compte Nickel**, une jeune Fintech ne coûtant que 20 euros par an et ayant déjà séduit 620 000 personnes. ●●●

Distribution



27 juin 2017 • L'Usine Digitale

Gemalto fait équipe avec des Fintechs pour sécuriser la banque mobile

Gemalto a développé une nouvelle solution baptisée **Gemalto Assurance Hub** (le Gah), qui a été présentée à l'occasion de **Money 20/20 Europe**, la conférence dédiée au futur du paiement et aux Fintechs.



Le spécialiste français de la sécurité numérique s'est rapproché de deux Fintechs : **ThreatMetric**, basée dans la Silicon Valley, et **BehavioSec**, située en Suède, pour développer une solution qui détecte les comportements anormaux lors d'un usage bancaire mobile.

Le logiciel collecte une batterie d'informations, comme la fréquence de connexion, la géolocalisation, l'adresse IP et des données comportementales pour déterminer si l'usage bancaire mobile est normal ou s'il montre des signes anormaux, par exemple si l'utilisateur utilise son clavier différemment. En cas de doute, l'application demandera à l'utilisateur de s'authentifier, avec son mot de passe ou son empreinte digitale, par exemple.

Objectif : ajouter des systèmes d'authentification, uniquement lorsque cela est nécessaire afin de préserver la fluidité de l'expérience utilisateur, sans compromettre la sécurité. ●●●

Digital

27 juin 2017 • Les Echos

Blockchain : sept banques européennes et IBM s'unissent pour le commerce international des PME

Des poids lourds européens s'unissent avec **IBM** pour faciliter le financement du commerce international (« trade finance ») de PME via une plate-forme blockchain.

Deutsche Bank, HSBC, KBC, Natixis, Rabobank, Société Générale et UniCredit ont choisi le géant de l'informatique pour développer et héberger cette plate-forme.

La blockchain est la technologie derrière le **Bitcoin** qui permet de valider, de sécuriser et d'enregistrer les transactions. L'objectif du consortium, dont la plate-forme doit être déployée avant la fin de l'année, est de créer un lieu sécurisé où tous les acteurs du commerce international européen (importateur, exportateur, banques, transporteurs) peuvent partager des informations, mais aussi mettre en place des « smart contracts », pour accélérer les délais de paiement.

Par ce moyen, les banques espèrent dégager de substantielles économies. Quatre banques européennes ont par exemple lancé un projet de « Utility Settlement Coin », un système de compensation inspiré de la blockchain. La Banque de France a recours à cette technologie pour tenir le registre des identifiants des entreprises qui font des prélèvements (électricité, télécoms...). ●●●



27 juin 2017 • L'ADN

Allianz France construit une maison sur Instagram avec l'agence NoSite

Allianz France inaugure sa maison 3D, un espace virtuel entièrement conçu au service de la prévention autour des risques domestiques.



5 pièces réparties sur deux étages, un garage et une cave au sous-sol, un jardin, une piscine, cette propriété contemporaine pourrait sembler bien réelle, sauf qu'elle a été entièrement conçue... en 3D. Pérenne et évolutive, cette maison 3D permettra de générer de nombreux contenus, photos, vidéos 360, cinémagraphes, boomerangs...

L'objectif est d'utiliser toutes les possibilités de simulation qu'offre cet habitat virtuel afin de mettre en scène les imprudences les plus courantes, et ainsi sensibiliser le grand public.

La maison 3D Allianz sera également le cadre idéal pour diffuser régulièrement de nombreux conseils pratiques liés aux innovations techniques en matière de sécurité et aider ses followers à mieux gérer l'imprévu. In fine, cette nouvelle technologie devrait permettre de réduire le nombre d'accidents domestiques. ●●●

Paie m e n t s

23 juin 2017 • Finyear

Ipagoo : la révolution bancaire est en marche

Alors que le secteur bancaire est en pleine mutation et que les français sont de plus en plus enclins à utiliser des services en ligne, **ipagoo**, filiale du **Groupe Orwell**, lance un concept révolutionnaire d'application bancaire mobile.



La première application mobile sans frontières a pour vocation de faciliter les échanges et les transactions à travers le monde. Disponible sur **iOS** et **Android**, l'application permet d'ouvrir et de posséder plusieurs comptes (tous dotés d'un IBAN) dans différents pays et différentes banques, sans avoir à fournir de preuve de résidence dans ces juridictions.

Ce système est possible sous certaines conditions : pas de possibilités d'emprunt ou de découvert. Contrairement aux banques traditionnelles ipagoo n'investit ni ne prête l'argent de ses clients, le système traite de manière indépendante l'argent de ses clients conformément aux exigences réglementaires, en s'assurant qu'il reste séparé et isolé.

Le compte courant ipagoo permet de recevoir son salaire, payer ses factures et gérer ses comptes multidevises, et la priorité a été donnée à la sécurité. Pour un forfait raisonnable adaptable aux besoins, les clients d'ipagoo auront la possibilité de bloquer ou limiter les capacités de leurs cartes, ainsi qu'une façon sécurisée d'enregistrer de nouveaux commerçants, le logiciel demandant à l'utilisateur de valider la première transaction préalablement automatiquement rejetée pour accepter le vendeur. ●●●



26 juin 2017 • cBanque

Le Français OT-Morpho dévoile les premières cartes de paiement biométriques

OT-Morpho, spécialiste français des technologies de l'identification et de la sécurité numérique, a dévoilé une gamme de cartes de paiement fonctionnant par reconnaissance d'empreinte digitale, qui devrait arriver sur le marché en 2018.



Le principe est simple : ce nouveau type de carte comprendrait 2 puces : une puce sécurisant le paiement et une autre qui lit l'empreinte de la personne qui l'utilise. Ce nouveau fonctionnement a été dévoilé à la conférence

Money 20/20 Europe de Copenhague.

Cette technologie peut être utilisée comme une alternative au code PIN et peut-être aussi pour les cartes sans contact. Elle est un moyen d'authentification qui pourrait permettre de relever les plafonds de paiement de ces transactions, aujourd'hui limité à 20 euros.

Cette technologie intéresse les gouvernements qui souhaitent identifier les citoyens éligibles aux prestations sociales : OT-Morpho a déjà lancé des tests en Afrique du sud avec **Mastercard** pour des cartes dotées de cette technologie qui permettent de recevoir des avantages sociaux. ●●●

Réglementaire

27 juin 2017 • News Assurance Pro

Assurance vie en unités de compte : des changements législatifs

Deux décrets publiés au Journal officiel du 25 juin 2017 viennent modifier le fonctionnement des contrats en unités de compte et préciser l'application d'une mesure de suspension ou de restriction des opérations sur lesdits contrats.

A compter du 1^{er} novembre 2017, un changement de vocabulaire et d'étalon sera effectif concernant les arbitrages et les règlements sur les contrats d'assurance vie en unités de compte.

Jusqu'à cette date, la part versée en unités de compte était exprimée en pourcentage de la prime versée. Dans quelques mois, l'appréciation des plafonds d'exposition s'effectuera par rapport à l'encours du contrat.

L'autre décret concerne la mise en œuvre de mesures de suspension ou de restriction des opérations effectuées sur des contrats d'assurance vie en unités de compte constituées de parts ou d'actions d'un **Organisme de placement collectif** (OPC), autrement dit les OPCVM et les FIA. Cela concerne donc essentiellement les Sicav et les FCP.

En cas de suspension ou de plafonnement temporaire des rachats d'un OPC, le décret précise les conditions de répercussion applicables sur les contrats d'assurance-vie constitués dudit OPC. Il spécifie en outre, la mesure des valeurs liquidatives appliquée aux bénéficiaires des contrats en question ainsi que les informations à mettre à la disposition des adhérents ou bénéficiaires des contrats faisant l'objet d'une mesure de suspension ou de restriction des rachats. ●●●



26 juin 2017 • Les Echos

La Cour des comptes dresse le bilan sur la taxe Tobin à la française

C'est un bilan sans concessions : la **taxe Tobin** n'a rempli aucun de ses objectifs, et sa gestion doit être améliorée.

Malgré la hausse de son taux et son élargissement en décembre dernier, la taxe Tobin est en mauvaise posture. La taxe devait augmenter la contribution du secteur financier aux finances publiques et les résultats ne sont clairement pas ceux espérés.

Le rendement de la taxe est en baisse en 2016 par rapport à 2015, et le poids de celle-ci pèse davantage sur les investisseurs que sur les financiers, car ces derniers répercutent le montant de la taxe dans les frais qu'ils facturent à leurs clients. Les ambitions d'une taxe européenne n'ont pas abouti, et la France s'en retrouve lésée sur le marché. Pis encore, la taxation sur le trading haute fréquence ne s'appliquant qu'aux acteurs implantés en France, la taxe a seulement contribué à déplacer les acteurs dans d'autres pays.

Il faut également noter la collecte peu transparente et la rémunération inadaptée du prestataire, **Euroclear France**, ainsi que

les problèmes de base légale dus aux transactions intraday pour se rendre compte que la taxe Tobin pose un réel problème. ●●●

Rapprochements



28 juin 2017 • cBanque

Crowdfunding : La Banque Postale rachète KissKiss-BankBank, Hellomerci et Lendopolis

Le groupe bancaire **Banque Postale** a acquis la plateforme de financement participatif **KissKissBankBank & Co**, ont annoncé mardi les deux entités dans un communiqué conjoint.



Cette acquisition, dont le montant n'a pas été révélé, va permettre à l'établissement bancaire d'élargir son offre de produits, ainsi que de mieux répondre aux attentes des clients tout en s'adaptant aux nouveaux usages bancaires.

KissKissBankBank & Co vont profiter de ce rapprochement pour regonfler leurs financements, et atteindre plus facilement leurs cibles à l'aide du réseau de la Banque Postale. Leurs équipes conserveront par ailleurs leur autonomie afin de continuer à construire des applications que la banque ne peut elle-même produire.

Fondé en septembre 2009, **KissKissBankBank**, qui revendique une communauté d'environ 1,3 million de membres, se targue d'avoir permis le financement de 27 000 projets et d'avoir collecté près de 83 millions d'euros, un investissement qui paraît donc prometteur pour la Banque Postale. ●●●

28 juin 2017 • News Assurance Pro

Mutieg intègre la future Sgam Malakoff Médéric

Mutieg et **Malakoff Médéric** se rapprochent. La mutuelle intégrera la future Sgam du groupe de protection sociale. Pour l'heure, l'union prend la forme d'une UGM.

Le 27 juin, l'Assemblée générale de Malakoff Médéric validait la création d'une Sgam prudentielle pour chapeauter le groupe.

Au 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'approbation par l'**ACPR**, la **Mutuelle des industries électriques et gazières** (Mutieg), s'affiliera à la structure prudentielle du groupe de protection sociale.

La complémentarité mise en avant par Thomas Saunier, directeur général de Malakoff Médéric, s'illustre déjà sur le secteur de l'énergie. Mutieg y opère pour la partie santé, quand Malakoff Médéric propose prévoyance et retraite complémentaire.

Thomas Saunier commente : « *Ce rapprochement illustre notre ambition commune de construire une offre globale de protection sociale, en développant, au-delà des garanties, une gamme de services en santé et prévoyance adaptée à ce secteur en pleine expansion* ». ●●●



28 juin 2017 • La Tribune

Bras de fer au Crédit Mutuel : le Massif Central désertera Arkéa

En conflit avec l'organe central de la banque mutualiste, l'ensemble **Arkéa** va perdre l'une de ses trois fédérations, le Massif Central, qui veut rejoindre l'ensemble **CM11-CIC**.



Le groupe **Crédit Mutuel Arkéa**, qui regroupe les fédérations de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central, vient de subir un mauvais coup. La **Fédération de Clermont-Ferrand** vient de décider de quitter Arkéa pour rejoindre l'ennemi, autrement dit l'ensemble CM11-CIC, les 11 fédérations du grand Est.

Ce retournement de situation est un véritable coup d'éclat au sein du groupe. En effet, lors d'un conseil d'administration mardi soir, un nouveau président, Frédéric Ranchon, élu la semaine passée, a fait nommer un nouveau délégué général, Jean-Pierre Babel. Cette décision fait suite au conflit entre Arkéa et les caisses locales pour nommer le nouveau président.

Bien que cette séparation n'aura pas un impact conséquent sur les fonds propres du Crédit Mutuel Arkéa, qui estime le montant de la Fédération du Massif Central à 3%, elle aura malgré tout une influence néfaste sur le positionnement des mutuelles de l'Ouest, face au futur groupe CM12. ●●●